

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESSE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 015-3424/18/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la charte relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Provence Industry' Nov MET 18/6291/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 003-14/12/17/BM du 14 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la charte relative au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Provence Industry' Nov.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à inciter l'implantation de nouvelles activités industrielles et préindustrielles (innovation) au sein des grandes plates-formes de l'étang de Berre : PIICTO à Fos, TOTAL à la Mède et LYONDELLBASELL à Berre. Les activités ciblées préférentiellement concernent les domaines de l'économie circulaire, de la transition énergétique (énergies renouvelables, stockage d'énergie, carburants du futur) et des bio-industries, dans l'objectif d'une organisation en plateformes industrielles intégrées (synergies entre industriels et mutualisations d'utilités et de services).

Cet AMI, issu d'une dynamique collective, mêlant acteurs publics et privés, pilotée par la Métropole Aix-Marseille-Provence constitue une démarche inédite sur le territoire. Elle a donc suscité un intérêt certain auprès d'autres acteurs contribuant au développement économique du territoire.

C'est notamment le cas de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) laquelle souhaite rejoindre l'Appel à Manifestation d'Intérêt Provence Industry' Nov.

Il convient donc d'approuver un avenant entre l'État, la Région PACA, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le GPMM, Kem One, Total, LyondellBasell, l'association Piicto, Novachim et la CCIMP, afin d'entériner l'entrée de cette dernière en tant que nouveau partenaire dans la démarche collective de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Provence Industry'Nov.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2018

La CCIMP s'engage à apporter son soutien à la démarche collective, au même titre que les autres partenaires, en participant aux différentes réunions techniques préparatoires selon le besoin, ainsi qu'aux comités techniques et de pilotage de l'AMI.

Elle pourra être mobilisée spécifiquement sur l'identification des entreprises de l'écosystème local selon le domaine d'intervention et les besoins de partenariats ou de sous-traitance éventuels que pourraient faire valoir les porteurs de projets sélectionnés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 003-14/12/17/BM du 14 décembre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, acteur du développement économique local, est tout à fait légitime à être également partenaire de la dynamique Provence Industry' Nov.
- l'État, la Région PACA, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le GPMM, Kem One, Total, LyondellBasell, l'association Piicto, Novachim et Provence Promotion ont entériné l'entrée de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence dans la dynamique Provence Industry' Nov.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la charte de partenariat relative à l'AMI Provence Industry' Nov ci-annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer l'avenant ci-annexé et tous documents y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2018